



PREFET DE LA REGION GUYANE

Cayenne, le 30 Juillet 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prix maxima des produits pétroliers pour le mois d'août 2019

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

A compter du 1^{er} août 2019 à zéro heure, les prix maxima des produits pétroliers sont fixés ainsi :

- **super sans plomb : 1,67 €/l, au lieu de 1,62 €/l, soit une hausse de 5 centimes par rapport à juillet 2019**
- **gazole route : 1,46 €/l, au lieu de 1,44 €/l, soit une hausse de 2 centimes par rapport à juillet 2019.**
- **bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg : 18,23 euros au lieu de 18,06 euros, soit une hausse de 17 centimes par rapport à juillet 2019.**

Ces hausses répercutent la reprise des cours :

- Pétrole brut Brent : après la baisse du mois dernier, le cours moyen est à nouveau en hausse. Il s'établit à 64,56 \$ le baril contre 63,47 \$, soit une augmentation de + 1,7 %, le cours restant soutenu par la prolongation de l'accord de restriction volontaire de production de l'OPEP et un contexte de tensions au Moyen-Orient.

- Carburants routiers : les cours moyens d'achat repartent également à la hausse, en raison d'une augmentation de la demande. La cotation d'essence reprend + 11,18 %, retrouvant un niveau proche de celui de juin, celle de diesel + 5,08 %.

- Butane : le cours moyen d'achat interrompt sa baisse, en remontant de + 5,7 % en juillet, la cotation restant cependant à un niveau historiquement très bas.

L'euro se déprécie très légèrement par rapport au dollar de - 0,1 % ; un euro vaut 1,1255 dollar en juillet contre 1,1265 dollar en juin, sans guère d'impact sur les prix.

L'Observatoire des prix, des marges et des revenus de la Guyane a été préalablement informé de ces évolutions.

Le préfet



Patrice FAURE